

TINCQ'infos

téléchargeable sur notre site http://www.ville-tincques.fr/tincqinfos/2006/bulletin_15.pdf

Année **2006**

Numéro 15 – 19 octobre 2006

OPERATION DE DERATISATION

Comme chaque année à la même époque, et devant l'inquiétant phénomène de prolifération des rongeurs, la dératisation totale du bourg et de ses deux hameaux aura lieu très prochainement.

C'est ainsi que le **lundi 23 octobre prochain** (entre 8h30-12h00 et 13h30-17h00), notre employé municipal procèdera à la distribution du raticide.

Pour que cette action soit réellement efficace, il est impératif que toutes les maisons, fermes et dépendances soient traitées de façon simultanée : même en l'absence hypothétique de nuisibles, l'appât mortel devra être placé à titre préventif.

Cette action, menée auprès des particuliers, s'accompagnera d'une semblable intervention sur le domaine public : égouts, fossés, ligne de chemin de fer, bâtiments communaux et cimetière seront traités par blocs hydrofuges.

Il paraît ici important de préciser que le nouveau produit commandé (à base de 0,0025 % de *diféthialone* - homologation 9800046) fait office de RATICIDE et de SOURICIDE.

Agissant par ingestion en une seule prise, avec un effet anticoagulant, il provoque des hémorragies internes et entraîne la mort des rongeurs sous 2 à 3 jours sans susciter de méfiance particulière de leurs congénères.

Pour une meilleure efficacité, il est vivement conseillé d'éviter de manipuler excessivement le poison qu'il y a lieu de laisser dans son contenant.

Enfin, et à toutes fins utiles, vous voudrez bien noter que l'antidote est la vitamine K 1. (sous contrôle médical ou vétérinaire) -

Centre anti poison 01-45-42-59-59

COLLECTE SELECTIVE

Au cours de la semaine n° 45/2006, la collecte sélective aura exceptionnellement lieu par anticipation le **vendredi 10 novembre**, le samedi 11 étant jour férié.

Le service pouvant être assuré de manière nocturne ou très matinale, il est vivement conseillé de présenter les caissons dès la veille au soir.

SERVICE DE CANTINE-GARDERIE

Pour la même raison, les inscriptions pour le service de cantine-garderie auront lieu le samedi 4 novembre prochain, de 9h00 à 12h30, pour les semaines n° 45 et 46/2006.

S'agissant d'une régie de recettes payables d'avance, vous voudrez bien prévoir un règlement distinct par semaine d'inscription.

EXPOSITION CULTURELLE « TINCQUES, D'HIER & D'AUJOURD'HUI »

Organisée du 14 au 17 septembre derniers, cette première du genre a connu le succès escompté, avec plus d'un millier de visiteurs.

Que toutes les personnes qui, par le prêt de photographies anciennes, de cartes postales et de documents divers, ont œuvré à la réussite de ces journées soient ici vivement remerciées.

Qu'elles se rassurent sur le devenir de leurs biens qui sont en fin de numérisation, et qui leur seront rendus sous une à deux semaines.

D'autre part, et si vous êtes en possession de documents qui pourraient intéresser l'histoire de votre commune, vous pouvez contacter Monsieur Gilles LEFEBVRE au 03-21-47-38-49 aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

AU TENNIS CLUB

N'attendez plus pour vous inscrire aux cours de perfectionnement qui ont été mis en place depuis la dernière rentrée scolaire **chaque samedi matin**, de 9h00 à 12h00, pour les enfants inscrits de la 6ème à la 3ème (nombre de places limité)

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter MM. **Hubert SEINGIER** (03-21-47-37-49) ou **Gilles LEFEBVRE** (03-21-47-38-49)

STATIONNEMENT GENANT RUE DE LA GARE

La récente augmentation de l'effectif scolaire a indéniablement causé une incidence certaine sur la circulation et le stationnement de la rue de la gare.

Au terme des plaintes déposées en ce sens par les services de LA POSTE, vous attacherez un intérêt particulier à ce que l'impasse (entre l'école et le bureau de poste) soit accessible sans gêne aucune : contrairement aux pratiques actuelles, aucune voiture en stationnement ne devra en interdire l'accès.

De même, vous voudrez bien noter une nouvelle fois que le parking du cabinet médical revêt un caractère strictement privé.

De votre sens du civisme et du respect de la réglementation en vigueur dépend la sécurité de nos enfants.